



AVIS PUBLIC

Un avis vous est présentement donné que la séance du conseil municipal qui est prévu le 1 juin 2020 elle se tiendra à huit clos comme nous a été demandé par le Ministre.

Tel que mentionné à l'article **148.0.1.** du C.M. Le secrétaire-trésorier donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

La séance du 1 juin aura lieu à 15 h, elle sera à huit clos et par enregistrement sonore de la séance qui sera placé sur le site de la municipalité pour répondre aux recommandations du premier Ministre.

Si vous avez des questions vous devez nous les remettre par courriel, la date limite pour remettre vos questions écrites est lundi le 1 juin 2020 à midi pour qu'elle soit transmise aux élus.

Un projet de l'ordre du jour est affiché sur le site internet de la municipalité.

Les réponses vous seront transmises par courriel ou par la poste.

Ceci est une situation exceptionnelle.

Donné ce 27 mai 2020

Par Thérèse Lemay dg